

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple – Un But – Une foi**



**Groupe consultatif : Protection sociale**  
**Contributions ministérielles et plaidoyer pour le**  
**Sénégal**

**Juin 2013**

# Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
I- Etat des lieux .....	1
II- Vision stratégique .....	4
III- Lignes directrices de la politique sectorielle .....	5
IV- projets et programmes proposés et leur besoin de financement...	7
V- Résumé exécutif.....	14

## SIGLES ET ABREVIATIONS

- APDC :** Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires
- CMU :** Couverture Maladie Universelle
- CNCR :** Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
- CSO-PLCP :** Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté
- CSS :** Caisse de Sécurité Sociale
- DGPSN :** Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
- ICAMO :** Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire
- INPS :** Initiative Nationale pour la Protection Sociale
- IPM :** Institutions de Prévoyance Maladie
- IPRES :** Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
- MFEEF :** Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat Féminin
- MPTRI :** Ministère de la Fonction Publique du Travail et des Relations avec les Institutions
- MSAS :** Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
- NETS :** Nutrition ciblée sur l'enfant et transferts sociaux
- OMD :** Objectifs du Millénaire pour le Développement
- PISEF :** Programme d'Infrastructures Socio- Economiques de Base pour les Femmes
- PNBSF :** Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
- PRP/PRODES :** Programme de Réduction de la Pauvreté et de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social
- SNDES :** Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale
- SNPS :** Stratégie Nationale de Protection Sociale
- SPS :** Socle de Protection Sociale
- UNACOIS :** Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
- UNCAS :** Union Nationale de Coopérative Agricole du Sénégal

## I- ETAT DES LIEUX

La lutte contre la pauvreté et son corollaire la protection sociale constituent des axes stratégiques majeurs dans les différents documents de politique économique et sociale du gouvernement. Elles s'inscrivent dans une vision à long terme de développement humain durable qui vise à identifier et valoriser les initiatives et capacités productives des groupes vulnérables dans une perspective de croissance économique inclusive, d'équité et d'égalité de genre.

Certes, le Sénégal dispose de mécanismes formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et les salariés relevant du code du travail et de la marine marchande contre les risques, les assurances privées et les mutuelles de santé complémentaires, communautaires et professionnelles, mais ils restent caractérisés **par leur manque de performance et la faiblesse de leurs capacités à répondre à l'étendue des besoins des bénéficiaires** notamment devant certains risques socio-économiques et naturels. Seulement une minorité de la population environ 20% (SNPS) bénéficie d'une couverture maladie pour la prise en charge de ses frais médicaux, à travers les trois régimes existants (les régimes obligatoires, l'assistance médicale et les organisations mutualistes).

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec leurs conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenus, d'emplois et de difficultés d'accès aux services sociaux de base a exacerbé cette situation déjà précaire des populations vulnérables. Ceci a entraîné un basculement d'une frange importante de la population et principalement des ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD.

Dans le souci de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être, de basculement ou de maintien dans la pauvreté chronique, le Gouvernement a élaboré, avec l'appui des partenaires au développement, une **Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes** articulée autour de quatre composantes :

- réforme des systèmes formels de sécurité sociale ;
- extension de la protection sociale ;
- protection et suivi des groupes vulnérables ;
- gestion des catastrophes et risques majeurs.

Pour faire face à ces défis, divers initiatives ont été prises par certains ministères sectoriels (MFEEF, MFTRI et MSAS), le secteur privé, les organisations de la société civile (UNCAS, CNCR pour les paysans, UNACOIS pour les commerçants, les routiers) etc., avec l'appui des partenaires au développement pour l'élaboration de stratégies ou programmes spécifiques.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Femme a conçu et mis en œuvre avec les différentes parties prenantes, **l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)**. Cette initiative se veut un cadre fédérateur des interventions en matière de protection sociale selon une approche globale, intégrée, participative et décentralisée. Elle repose sur, d'une part, un dispositif institutionnel (plateformes techniques opérationnelles des services déconcentrés de l'Etat) et communautaire (Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires/APDC) et d'autre part, un Modèle de ciblage géographique, communautaire et catégoriel.

Dans la même logique de préoccupation, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a engagé le processus de mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle en vue de permettre aux populations de bénéficier d'un accès à la couverture maladie de base. Dans ce cadre les plans d'actions des trois régimes (obligatoire, volontaire et assistanciel) sont élaborés pour une mise en pratique effective de ce programme de protection sociale. Le ministère veille également à l'application de la loi d'orientation sociale pour la prise en charge des groupes vulnérables.

Dans cette perspective, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions a lancé un vaste programme de plaidoyer pour la promotion du Socle de Protection Sociale en collaboration avec les organisations syndicales et patronales à travers notamment la vulgarisation de la recommandation No. 202 de l'organisation du travail. Cette dernière appelle les Etats à fournir aux populations l'accès à des prestations et à des soins essentiels en matière de santé ainsi qu'à une sécurité élémentaire de revenu.

Le socle de protection sociale vise à offrir quatre garanties essentielles aux populations :

- l'accès pour tous à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui réponde aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;
- une sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et aux autres biens et services nécessaires ;
- une sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ; et
- une sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

Il s'agira de renforcer les systèmes formels de protection sociale (la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM)) tout en élargissant leur champ de couverture tant dans le secteur formel qu'à celui de l'économie informelle.

Toutes ces institutions multisectorielles devraient s'inscrire dans une approche globale et intégrée de protection sociale articulée à la croissance économique inclusive et de développement humain durable. En effet, il est établi que la protection sociale est un facteur de résilience et d'opportunités qui permet d'assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie. Elle est définie comme un ensemble d'initiatives privées et publiques visant à réduire les risques dont sont exposées les populations et à améliorer leurs capacités d'autoprotection face aux chocs et à la perte de revenus qui menace leur bien-être. Elle assure les fonctions de **(i) Prévention** : en intervenant en amont pour éviter le basculement des populations dans la pauvreté avec les chocs ; **(ii) Protection** : en fournissant une assistance pour protéger les individus et les familles vulnérables contre des pertes catastrophiques et irréversibles de capital humain (éducation pour les enfants, soins de santé pour les ménages); **(iii) Promotion** : en améliorant les revenus et les capacités des groupes vulnérables avec leur réinsertion dans le marché du travail et l'investissement dans le capital humain ; ce qui vise leur autonomisation socio- économique.

En vue d'atténuer la vulnérabilité des groupes sociaux défavorisés, le Sénégal a mis en place plusieurs filets sociaux, soit en réponse à une crise conjoncturelle ou bien via des programmes à moyen terme.

Une étude sur la revue des filets sociaux réalisées par la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP) du MFEEF avec l'appui de la Banque Mondiale a porté sur une douzaine de filets sociaux, notamment :

- **L'assistance en vivres aux zones et groupes vulnérables et suivi de la sécurité alimentaire** qui vise à assurer la disponibilité, la gestion et le suivi d'un stock de sécurité alimentaire à l'échelle nationale pour faire face aux pénuries, aux urgences alimentaires et à l'assistance en vivres aux communautés lors des grands rassemblements
- **Le Fonds de Solidarité Nationale**, qui assure une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence par une assistance financière, médicale et humanitaire en matériel et produits divers.
- **Le Programme de réadaptation à base communautaire** qui appuie l'intégration sociale, économique et culturelle des personnes handicapées via des appuis en matériel et la subvention d'activités génératrices de revenus.
- **Le Projet d'appui à la promotion des aînés** qui vise à améliorer les conditions de vie des aînés par le renforcement de capacités et des prêts subventionnés pour des activités génératrices de revenus.
- **Le Programme d'alimentation scolaire** qui assure une alimentation suffisante en quantité et en qualité aux apprenants du formel et du non formel en vue de contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif par la mise en place de cantines scolaires.
- **Le Plan SESAME** dont l'objectif est d'assurer des soins gratuits aux personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures de santé publique.
- **Les Bourses d'étude pour les orphelins et autres enfants vulnérables.** Ce programme vise à assurer la scolarisation ou la formation professionnelle d'orphelins du SIDA et autres enfants vulnérables via l'attribution de bourses d'étude.
- **Le programme Nutrition ciblée sur l'enfant et transferts sociaux** vise à atténuer les impacts négatifs des crises notamment l'augmentation des prix de denrées alimentaires, sur les enfants en bas âge dans les ménages vulnérables en augmentant la consommation des ménages dans les familles vulnérables avec des enfants de moins de cinq ans.
- **Le Projet de Bons d'achat Alimentaires** contribue à l'atténuation de l'impact de la hausse des prix sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations vulnérables en compensant la baisse de leur pouvoir d'achat par la distribution de bons d'achat alimentaires.
- **L'Initiative de protection sociale des enfants vulnérables** vise à atténuer le risque de séparation familiale via la contribution au renforcement des capacités financières des ménages ciblés et l'amélioration de l'accès des enfants de 4 à 16 ans aux services d'éducation (accès, maintien/réussite à l'école et formation professionnelle), de santé et de protection.
- **Le programme d'appui aux activités de cantines scolaires au Sénégal** pour soutenir des programmes de scolarisation et de maintien des enfants à l'école via la distribution de vivres aux établissements préscolaires et élémentaires en zones rurales, en appui à la Division des Cantines Scolaires.

Ces initiatives souffrent néanmoins de plusieurs limites :

- Au niveau stratégique, ces programmes ne sont pas conçus comme partie d'une politique globale de filets sociaux mais plutôt conçus comme des programmes isolés dont la couverture reste encore faible (moins de 100,000 Sénégalais ont bénéficié de transferts sociaux en 2011).
- Au niveau opérationnel, ces programmes sont repartis entre plusieurs institutions et utilisent des approches et des outils de gestion, ciblage, et suivi-évaluation distincts (**Absence d'un système de ciblage cohérent**: chaque structure d'intervention aborde les questions de pauvreté/vulnérabilité en fonction de son mandat).

Malgré l'important dispositif d'appui aux groupes vulnérables, l'enjeu majeur d'améliorer leurs conditions socio-économiques demeure. En effet, l'accès aux ressources et aux facteurs de production, le renforcement du dispositif d'insertion sociale des groupes vulnérables, la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux, la mise en place d'une couverture maladie universelle et l'amélioration des mécanismes de ciblage, d'information et de suivi-évaluation restent des défis à relever pour une meilleure efficacité du dispositif de protection sociale.

La mise en œuvre d'une politique de protection sociale efficace passe par **un modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires** ainsi qu'une stratégie d'autonomisation socio-économique de ces derniers afin d'éviter leur maintien dans la pauvreté et la transmission intergénérationnelle de celle-ci. Le défi majeur sera ainsi d'harmoniser les différents modèles existants de ciblage selon des critères géographique, communautaire ou catégoriel.

En créant récemment une Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, le Gouvernement accorde un rang de priorité élevée à l'inclusion sociale et à la protection des groupes vulnérables pour une **meilleure coordination et harmonisation des interventions** des différents acteurs.

Cet engagement politique s'est manifesté à travers la mise en place deux programmes majeurs de protection sociale:

- **le Programme National de « Bourses de Sécurité Familiale/PNBSF »** qui cible dans sa phase pilote 50 000 ménages pauvres pour un montant annuel de 100 000 F CFA par ménage et par an, avec un objectif à terme de 250 000 ménages en 2016 ;
- **le Programme National de « Couverture Maladie Universelle/CMU »** avec comme axe stratégique prioritaire le développement et la promotion des mutuelles de santé qui vise à porter le taux de couverture du risque maladie de la population à au moins 65,5% d'ici 2017, à cet axe stratégique s'ajoute la réformes des institutions de prévoyance maladie à travers le décret 2012 – 832 du 07 Août 2012, le renforcement des politiques de gratuités existantes et la mise en œuvre de la nouvelle initiative de gratuité des soins de santé pour les enfants de 0 à 5 ans. Tous ces axes d'interventions figurent dans le plan stratégique de développement de la couverture maladie universelle 2013-2017.

Ces deux programmes s'inscrivent dans une perspective de mise en place d'un système de protection sociale multiforme, complémentaire et inclusif.

## II- VISION STRATEGIQUE

La vision du secteur s'appuie sur une philosophie partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui :

- **sacralisent le travail** considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour **s'affranchir de la pauvreté** ;
- **élèvent la solidarité** au rang de **paradigme de développement**.

Cette vision établit un fort lien entre la **croissance et l'obligation de solidarité** dans une même finalité de **développement humain global dans le respect de l'équité et l'égalité de genre**. Elle vise à faire de la **Protection Sociale et la gestion des risques des instruments privilégiés pour une accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté**. Elle s'inspire ainsi de celle de la **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social** bâtie sur la finalité d'une «**société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle**»

### **III- LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE SECTORIELLE**

La politique sectorielle en matière de protection sociale des groupes vulnérables s'articulent autour des lignes directrices suivantes :

1. Contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés) ;
2. Contribuer à la mise en place d'un programme national de filets sociaux de sécurité multisectoriels doté d'un registre unique et unifié et mieux coordonné ;
3. Contribuer à la mise en œuvre et au suivi de la SNDES à travers le renforcement des dynamiques locales de développement économique et social et l'appui à l'INPS pour une croissance économique inclusive ;
4. Contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de leurs conditions de vie ;
5. Contribuer à la lutte contre la féminisation de la pauvreté en développant l'autopromotion par la mise en place d'infrastructures socio économiques de base ;
6. Réduire l'impact des chocs sur les groupes les plus vulnérables (notamment enfants et familles vulnérables) par le renforcement des capacités des acteurs et l'allocation des ressources monétaires aux ménages pauvres pour favoriser leur accès aux services sociaux de base et aux services de protection.
7. Assurer le renforcement et l'extension de la sécurité sociale dans le secteur formel ;
8. Assurer l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et aux ruraux ;
9. Renforcer et rationaliser les politiques de gratuités existantes (accouchements, césariennes, plan sésame...) ;
10. Introduire de nouvelles mesures notamment la gratuité de la prise en charge médicale des enfants de 0-5 ans, les subventions générales aux mutuelles pour l'extension et l'attractivité des paquets de soins offerts, les subventions ciblées destinées à la prise en charge médicale gratuite des indigents à travers les mutuelles de santé ;
11. Mettre en place les cadres réglementaires et financiers (l'office national de la mutualité sociale, le fonds national de garantie des mutuelles sociales, fonds de garantie des IPM, l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO), la caisse autonome de protection sociale universelle (CAPSU))
12. Réactualiser la cadre juridique des IPM et améliorer leur gouvernance ;
13. Promouvoir l'inclusion et l'insertion socio-économique des personnes handicapées à travers la mise en œuvre de programmes multisectoriels à base communautaire.

Le tableau suivant résume le plan de financement de la mise en œuvre des programmes et projets de la protection sociale (disponible et gap à rechercher) dans un horizon temporel de 5 ans (2013 – 2017).

<b>Description</b>	<b>Montants (FCFA)</b>	<b>%</b>
<b>Coût total</b>	<b>283 937 076 684</b>	<b>100%</b>
Disponible		
Partenaires Techniques et Financier	5 577 500 000	
Etat du Sénégal	5 500 000 000	
Total	<b>11 077 500 000</b>	<b>3,8%</b>
<b>Gap à rechercher</b>	<b>272 859 576 684</b>	<b>96,2%</b>

Le besoin de financement des programmes et projets de la Protection sociale est estimé à 284 milliards FCFA pour la période 2013 – 2017. Les fonds disponibles sont de l'ordre de 11 milliards FCFA (50% des bailleurs de fonds et 50% du Gouvernement du Sénégal), soit un gap à rechercher de l'ordre 273 milliards FCFA.

**Le tableau ci-après** donne le détail de la description des objectifs, des résultats attendus, des zones d'intervention, des durées et des coûts des programmes et projets prioritaires de soutien à la protection sociale et dont la réalisation est attendue au cours de la période de mise en œuvre de la SNDES.

#### IV- PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSES ET LEUR BESOIN DE FINANCEMENT

	Titre du projet	Objectif global	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Zones d'intervention	Durée	coût
01	Programme d'appui à l'initiative nationale pour la protection sociale des groupes vulnérables	Contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés).	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables ;</li> <li>2. renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base ;</li> <li>3. favoriser l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels;</li> <li>4. améliorer l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;</li> <li>5. favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs ;</li> <li>6. assurer le suivi</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions des partenaires institutionnels et acteurs à la base (services techniques d'Etat, ONG, PTF, OCB) au niveau national, régional et départemental à travers des plateformes techniques inclusives et des APDC mis en place et rendu fonctionnel ;</li> <li>2. les capacités techniques des partenaires institutionnels et des APDC et des groupes vulnérables en matière de stratégie de protection sociale et d'ingénierie sociale renforcées et leur permettent d'assurer leur leadership et de réaliser leurs propres initiatives productives et d'autonomisation socio-économique ;</li> <li>3. l'accès des groupes vulnérables à des instruments de prévention et de réformes aux chocs économiques et naturels est favorisé</li> <li>4. l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base est favorisé ;</li> <li>5. l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits</li> </ol>	Dakar, Thiès, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor	5ans	<p>30,000,000,000 FCFA</p> <p>Environ 4 000 000 000FCFA est financé par la coopération italienne à travers le PIDES</p> <p>5 00 000 000 FCFA du gouvernement du Sénégal</p> <p>A rechercher environ 25 500 000 000 FCFA</p>

			évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire.	financiers directs est favorisé ; le dispositif de ciblage et de suivi-évaluation participatif et d'information sur des actions destinées aux groupes vulnérables est amélioré et rendu opérationnel au niveau national et décentralisé.			
02	<b>Programme de réduction de la pauvreté et de renforcement des dynamiques de développement économique local (PRP/PRODES)</b>	Contribuer à la mise en œuvre et au suivi de la SNDES à travers le renforcement des dynamiques locales de développement économique et social et l'appui à l'INPS pour une croissance économique inclusive.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir les initiatives de développement économique locale au profit des femmes et des jeunes dans les zones d'intervention du programme ;</li> <li>2. Renforcer et élargir le dispositif de financement de l'insertion des jeunes du système de l'ETFP ;</li> <li>3. Elargir et renforcer la Protection Sociale des groupes vulnérables pour une Croissance Economique inclusive ;</li> <li>4. Appuyer le pilotage stratégique de la SNDES et le suivi de la pauvreté pour la promotion du développement humain durable.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les capacités managériales, techniques et technologiques des porteurs d'initiatives et des partenaires institutionnels sont renforcées ;</li> <li>2. L'accès aux mécanismes de financement au profit des femmes et des jeunes porteurs/euses de MPE s'est renforcé ;</li> <li>3. Des infrastructures et équipements de soutien à l'économie locale sont mis en place et renforcés ;</li> <li>4. Le dispositif financier d'insertion des jeunes du système de l'ETFP est renforcé et élargi ;</li> <li>5. Les capacités des promoteurs/trices et autres acteurs de l'insertion sont renforcées ;</li> <li>6. Le dispositif national de l'INPS est renforcé au profit des groupes vulnérables ;</li> <li>7. Le dispositif d'appui à l'accès des ménages pauvres aux actifs économiques est mis en place et rendu fonctionnel ;</li> <li>8. L'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base (socle social) est amélioré ;</li> <li>9. Les capacités de mise en</li> </ol>	Matam, Saint-Louis, Thiès, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Diourbel	5 ans	<b>9, 831, 302 \$ US soit environ 4 915 651 000 FCFA</b> <b>PNUD : 2, 500, 000 \$ EU soit environ 1 250 000 000 FCFA</b> <b>Luxembourg : 655, 000 \$ EU soit environ 327 500 000 FCFA</b> <b>A rechercher : 5, 230, 245 \$ EU soit environ 2 615 122 500 FCFA</b>

				œuvre et de suivi de la SNDES au niveau national et déconcentré sont renforcées ; 10. Les systèmes de suivi de la pauvreté et du Développement Humain sont renforcés et rendus fonctionnels au niveau national et local.			
03	<b>Programme d'appui à l'Autonomisation socio-économique des Femmes et des Jeunes (PAFJ)</b>	Contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de leurs conditions de vie.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités d'emplois et de revenus;</li> <li>2. Améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux infrastructures et services sociaux de base de qualité;</li> <li>3. Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes, des jeunes et des partenaires institutionnels ;</li> <li>4. Assurer la coordination, la gestion et le suivi évaluation du programme</li> </ol>	<p>1.1. Les dispositifs d'appui aux projets des femmes et jeunes sont renforcés et rendus fonctionnels;</p> <p>1.2. Des fonds de crédit destinés au financement des projets des femmes et des jeunes sont mis en place et rendus fonctionnels;</p> <p>1.3. Un package de matériels, d'équipements, et de technologies appropriés mis en place au profit des femmes et des jeunes mis en place et rendu fonctionnel.</p> <p>2.1. Les capacités de planification des communautés de base (femmes et jeunes) sont renforcées ;</p> <p>2.2. Un portefeuille d'infrastructures et de services sociaux de base durables et fonctionnels en faveur des femmes et des jeunes est réalisé dans les zones ciblées ;</p> <p>3.1. Les capacités des femmes, des jeunes et des autres acteurs dans le domaine économiques sont renforcées ;</p> <p>3.2. Les capacités managériales et techniques des femmes et des jeunes sont renforcées ;</p> <p>3.3. Les dispositifs de ciblage de</p>	Dakar, Fatick, Tambacounda, Kédougou, Kaolack et Ziguinchor	Sans	<b>17 000 000 000 FCFA à rechercher</b>

				suivi évaluation et d'information sur l'emploi et les conditions de vie des femmes et des jeunes sont améliorés ; 4.1. Une Unité de Coordination du Programme (UCP) est mise en place et rendue fonctionnelle 4.2. Un système interne de gestion et de suivi évaluation est mis en place et rendu fonctionnel.			
04	<b>Programme d'Infrastructures Socio- Economiques de Base pour les Femmes (PISEF)</b>	Contribuer à la lutte contre la féminisation de la pauvreté en développant l'autopromotion par la mise en place d'infrastructures socio économiques de base	1. Construire et équiper treize (13) cases foyers ; 2. Construire et équiper trois (03) centres de transformation de produits halieutiques dans les zones de pêche ; 3. Mettre en place de quatre (04) unités de transformation laitière dans des zones sylvopastorales	1. Treize (13) cases foyers construites et équipées; 2 Trois (03) centres de transformation de produits halieutiques construites et équipées dans les zones de pêche ; 3. Quatre (04) unités de transformation laitière mise en place dans des zones sylvopastorales	Matam, Diourbel, Louga, Saint-Louis, Kédougou, Fatick, Tambacounda, Ziguinchor, Kolda, Dakar, Thiès	3ans	<b>2.500.000.000 FCFA à rechercher</b>
05	<b>Programme de lutte contre la Vulnérabilité des Enfants</b>	Réduire l'impact des chocs sur les groupes les plus vulnérables (notamment enfants et familles vulnérables) par le renforcement des capacités des acteurs et l'allocation des ressources monétaires aux ménages pauvres pour favoriser leur	1. Renforcer les capacités des structures étatiques et non étatiques pour mieux lutter contre la vulnérabilité des enfants ; 2. Développer des mécanismes d'allocations de	1. Les structures étatiques et non étatiques développent des plans d'actions de lutte contre la vulnérabilité des enfants ; 2. Les ménages disposent d'allocations de ressources directes pour la protection des enfants vulnérables ; 3. Un dispositif de coordination et d'harmonisation des	Dakar ; Pikine ; Guédiawaye ; Rufisque ; Mbour ; Fatick ; Kaolack ; Niore ; Ziguinchor ; Kolda ; Saint-Louis ; Louga ; Thiès ; Tivaouane ; Kaffrine ; Malem Hodar ; Tamba ; Matam ; Vélingara ; Guinguinéo ; Foundiougne ; Gossas ; Diourbel ; Bambeby ;	5 ans	<b>15 750 000 000 FCFA A rechercher</b>

		accès aux services sociaux de base et aux services de protection.	ressources directes aux ménages pour la protection des enfants vulnérables ; 3. Assurer la coordination et l'harmonisation des interventions. 4. Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation.	interventions est fonctionnel ; 4. Un dispositif de suivi et d'évaluation est fonctionnel	Mbacké, Bignona, Kébémér, Oussouye.		
06	<b>Programme d'appui à la mise en œuvre du socle de protection sociale</b>	Contribuer à la mise en œuvre du socle de protection sociale	1. Renforcer et étendre la sécurité sociale dans le système formel	1. La couverture de l'assurance maladie obligatoire est renforcée et étendue à tous les travailleurs du secteur formel 2. La couverture en matière d'AT/MP est renforcée et étendue à tous les travailleurs du secteur formel 3. La branche vieillesse – invalidité – survivants est renforcée et étendue à tous les travailleurs du secteur formel	Toutes les régions du Sénégal	5 ans	573 912 661 FCFA à rechercher
07	<b>Programme d'appui à la mise en œuvre de couverture maladie universelle</b>	Faciliter l'accès à la couverture maladie de base à toutes les populations	1. Renforcer et rationaliser les politiques de gratuités existantes (accouchements, césariennes, plan sésame...) 2. Introduire de nouvelles mesures notamment la gratuité	1. les politiques de gratuité sont rationalisées et renforcées  2. De nouvelles mesures de prise en charge des enfants sont introduites	Toutes les régions du Sénégal	5 ans	243 197 512 993 FCFA 5 000 000 000 FCFA financé par de l'Etat du Sénégal 238 197 512 993 FCFA à rechercher

		<p>de la prise en charge médicale des enfants de 0-5 ans, les subventions générales aux mutuelles pour l'extension et l'attractivité des paquets de bénéfice, les subventions ciblées pour la prise en charge des indigents à travers le fonds d'équité</p> <p>3. Mettre en place des cadre réglementaires et financiers de la CMU</p> <p>4. réactualiser la cadre juridique des IPM et améliorer leur gouvernance</p> <p>5. Octroyer des subventions générales aux mutuelles pour l'extension et l'attractivité des paquets de service</p>	<p>3. les cadres réglementaires et financiers de la CMU est mis en place</p> <p>4. Le cadre juridique des IPM est renforcé</p> <p>4. Des subventions générales sont octroyées aux mutuelles de santé pour l'extension et l'attractivité des paquets de service</p>			
--	--	---	--	--	--	--

08	<b>Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (RBC)</b>	Promouvoir l'inclusion et l'insertion socio-économique des personnes handicapées à travers la mise en œuvre de programmes multi-sectoriels à base communautaire.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fournir des services de réadaptation fonctionnelle aux personnes handicapées,</li> <li>2. Faciliter l'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base,</li> <li>3. Promouvoir l'insertion économique des personnes handicapées à travers le financement des activités génératrices de revenus,</li> <li>4. Constituer une base de données technique sur le handicap,</li> <li>5. Renforcer les capacités techniques des acteurs du programme.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des services de réadaptation fonctionnelle sont fournis aux personnes handicapées,</li> <li>2. L'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base est facilité,</li> <li>3. L'insertion des personnes handicapées est promue à travers les activités génératrices de revenu,</li> <li>4. Une base de donnée technique est sur le handicap est constitué,</li> <li>5. Les capacités techniques des acteurs sont renforcées</li> </ol>	Couverture nationale	Sans	1 000 000 000 FCFA
<b>COUT TOTAL</b>							283937076684 FCFA PTF : 5 577 500 000 FCFA Etat du Sénégal : 5 500 000 000 fcfa À rechercher : 272 859 576 684 FCFA

## V- RESUME EXECUTIF

Malgré l'important dispositif d'appui aux groupes vulnérables, l'enjeu majeur d'améliorer leurs conditions socio-économiques demeure. En effet, l'accès aux ressources et aux facteurs de production, le renforcement du dispositif d'insertion sociale des groupes vulnérables, la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux, la mise en place d'une couverture maladie universelle et l'amélioration des mécanismes de ciblage, d'information et de suivi-évaluation restent des défis à relever pour une meilleure efficacité du dispositif de protection sociale.

Ainsi à travers la mise en œuvre de l'INPS, du PRP/PRODES, du Programme d'Appui à l'Autonomisation Socioéconomique des Femmes et des jeunes, du Programme d'Infrastructures Socio- Economiques de Base pour les Femmes (PISEF), du programme national de bourse de sécurité familiale, du programme national de filets sociaux de sécurité multisectoriels, du programme national pour la couverture maladie universelle, du socle de protection sociale, du Programme de lutte contre la Vulnérabilité des Enfants, Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (RBC), le secteur de la protection sociale vise à contribuer à la construction des bases d'une croissance économique inclusive, à travers le **renforcement des leviers d'autonomisation des ménages les plus pauvres** afin qu'ils puissent jouer non seulement leur fonction de socialisation, mais également de création de richesses en tant que noyaux productifs dans une « société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle ».

En effet, avec ces différents programmes, les MFEEF, MSAS et le MFPTRI se proposent de renforcer le cadre de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale en partenariat avec **la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale** en agissant sur le **levier autonomisation économique en vue de promouvoir l'émergence de familles productives aptes à contribuer à une croissance économique inclusive et durable**. Il s'agit, en effet, en plus de l'allocation du PNBSF et de la Couverture Maladie Universelle, de développer des stratégies d'autonomisation des ménages ciblés notamment le couplage micro crédit/ micro assurance santé afin de renforcer leurs initiatives et potentiels productifs. Dans cette perspective, la démarche s'inscrit dans une option de filets sociaux à travers **un registre unique unifié** pour protéger les pauvres mais aussi pour soutenir la demande globale et favoriser la croissance économique inclusive.